



Foire aux questions sur la mise hors service du VPPP

Mes autres inscriptions à ONE ID resteront-elles actives après la mise hors service du VPPP?

Oui. Les inscriptions à d'autres applications ou services dans votre compte ONE ID (par exemple, SILO, Avis électronique de naissance vivante) ne sont pas touchées par la mise hors service du VPPP.

Les visualiseurs provinciaux sont-ils le seul moyen de consulter les renseignements dans le RNM?

Oui, ClinicalConnect™ et le visualiseur clinique de ConnexionOntario sont les deux portails sur lesquels on peut accéder aux renseignements dans le RNM.

Quelles sont les autres options possibles pendant les périodes d'indisponibilité du RNM ou des visualiseurs provinciaux?

Les organisations sont tenues de suivre leurs procédures habituelles en cas d'indisponibilité, et il leur est conseillé de mettre en place des procédures en cas d'indisponibilité pour le ou les visualiseurs provinciaux et le RNM, si elles le jugent nécessaire. Aucune autre solution ne permet d'accéder au RNM.

Est-il possible de limiter l'accès d'un utilisateur aux renseignements sur les médicaments seulement (c'est-à-dire le RNM) dans les visualiseurs provinciaux?

Les organisations sont responsables de l'accès aux visualiseurs provinciaux (ClinicalConnect et visualiseur clinique de ConnexionOntario). Les deux visualiseurs provinciaux donnent accès à l'intégralité du dossier de santé électronique provincial et n'offrent pas de fonctionnalité permettant de supprimer l'accès à certains sous-ensembles de renseignements.

Si une organisation souhaite restreindre l'accès de certains utilisateurs dans le visualiseur clinique de ConnexionOntario, il est possible de configurer pour ces utilisateurs une vue personnalisée par défaut, de sorte que seuls certains portlets (par exemple, Medications) s'affichent à l'ouverture de la session. Cela se fait au cas par cas, par compte ou par utilisateur. Veuillez noter que cela n'empêche pas l'utilisateur d'accéder à d'autres renseignements. De même, dans ClinicalConnect, les utilisateurs peuvent configurer leur tableau de bord des patients de telle sorte que seuls certains modules de données (par exemple, le module Pharmacy, qui comprend les données du RNM) s'affichent dans cette vue.

Les guides d'utilisation correspondants sont fournis ci-dessous :

Visualiseur clinique de ConnexionOntario : [Fiche de conseils Comment personnaliser votre affichage](#)

ClinicalConnect : [Comment personnaliser votre tableau de bord des patients \(en anglais seulement\)](#)

Dans les visualiseurs provinciaux, puis-je visualiser et imprimer un résumé ou une vue groupée des médicaments dispensés, comme dans le VPPP?

Dans le visualiseur clinique de ConnexionOntario, le portlet Medications n'a pas de fonction de regroupement. Toutefois, après l'application de tout filtrage ou tri, les colonnes affichées ou ajoutées dans le portlet seront imprimées pour l'intervalle de temps sélectionné. Des améliorations sont prévues pour créer une plus grande similitude avec ce qu'offre le VPPP, tant pour l'interface utilisateur que pour l'impression, y compris une fonction de regroupement. Bien que le visualiseur clinique de ConnexionOntario ne possède pas toutes les mêmes caractéristiques que le VPPP, le RNM permet d'accéder à des renseignements plus nombreux, tant du point de vue historique que de celui de la portée élargie, comme les renseignements sur les substances contrôlées.

Dans ClinicalConnect, les utilisateurs peuvent trier et filtrer les données du RNM dans des vues de synthèse ou de regroupement. Des rapports de synthèse, semblables à ceux que l'on trouve dans le VPPP, sont également possibles et peuvent être imprimés si nécessaire.

En tant qu'ALE, puis-je continuer à inscrire des organisations et à révoquer des inscriptions au VPPP?

La gestion des comptes du VPPP (par exemple, l'ajout, la suspension, la révocation des inscriptions) sur le portail de cyberSanté a été désactivée le 19 décembre 2019. Les demandes de révocation d'inscription au VPPP des utilisateurs qui n'ont plus besoin d'accéder au VPPP peuvent être envoyées aux agents d'inscription de Santé Ontario à l'adresse registration.agents@ehealthontario.on.ca. Toutefois, il n'est pas obligatoire de le faire, car tous les comptes seront désactivés à la mise hors service du VPPP.

À qui puis-je m'adresser pour obtenir de l'aide ou de plus amples renseignements?

Veuillez communiquer avec le service de dépannage de Santé Ontario au numéro 1 866 250-1554 ou à l'adresse servicedesk@ehealthontario.on.ca